

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 16 mars 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 mars 1866](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin explique à Cantagrel qu'il avait refusé avec obstination à Jacquet de fabriquer ses rôtissoires avec des émaux décoratifs contenant de l'oxyde de plomb, que ce dernier n'a rien vendu des 6 à 8 000 F d'appareils fabriqués, qu'il a demandé à Salvetat de la manufacture de Sèvres si ses émaux n'étaient pas dangereux pour la santé, que celui a confirmé qu'ils contenaient du plomb, que Jacquet a fait part au maire de Reims de ses craintes sur le danger des appareils vendus, que le maire a fait dresser un rapport par le comité de salubrité publique et a pris un arrêté interdisant la vente des appareils au gaz Jacquet, en conséquence de quoi Jacquet lui intente un procès pour résilier leur traité et le condamner à 800 000 F de dommages et intérêts. Godin informe Cantagrel qu'il a fait une demande de 200 000 F contre Jacquet pour le préjudice que lui cause ce scandale et qu'il va faire appel en prétendant que Jacquet a vendu ce qu'il a lui-même voulu exécuter chez lui. Il pense que Jacquet doit être embarrassé, ce qui explique qu'il se soit rapproché de Cantagrel. Godin ajoute qu'il a engagé 30 000 F dans la fabrication des appareils de Jacquet que celui-ci refuse de lui payer. Godin exprime sa lassitude des affaires judiciaires à répétition : « Je suis né pour cela. » ; « Ne semble-t-il pas que le diable s'acharne après moi ? » ;

« Quand donc un ciel plus pur brillera-t-il pour le Familistère ? »

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Manufacture nationale de Sèvres](#)
- [Salvetat, Alphonse Louis \(1820-1882\)](#)
- [Werlé, Édouard \(1801-1884\)](#)

Lieux cités [Reims \(Marne\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 3 p. (311r, 312v, 313r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quier le 16 mars 1660

Monsieur Contaguet

mon cher Ami Jacques est un
mauvais Diable, qui en effet en cet
arrivé a me faire une affaire
ennuyeuse avec des appareils je suis en
pour cela, car en suite je ne devais
guère m'attendre a chose pareille. Jacques
savait avec quelle obstination je mettais
refus a lui faire des vases ordinaires
avec mon mail d'usure, je lui avais
dit que ce mail avait moins de fait que
le mail ordinaire qui contenait de laide
de plombe et qui coutait plus cher toutes
sortes de motifs pour se employer que
pour donner a des appareils le lustre
de propriete dont ils avoient besoin
malgré cela il a étudié cette application
a se retirer dans toutes les parties
je n'y ai vu la aucun inconvénient puisqu
le platras et la coupe ne voient rien
que du feu de viande et de la graisse
rien n'estait plus simple que de faire
es defets en feu itami est ce que nous
avons fait d'abord.

mais je vois que ce verseau brulé
qui a voulu tout d'un coup aller monter
maison a paris, me rien rendu des
6 a 8000 francs d'appareils qui me fait
faire, alors il a songé aux moyens

de se tenir de la en pendant le moins
 possible. il est survenu de ce que je
 lui avais dit de mes emaux. Il est allé
 trouver M. Labretat de la manufacture
 impériale de terres il lui a demandé
 l'analyse de mes emaux, et lui a dit
 de lui dire si ces emaux étaient pas
 dangereux à employer dans des vases
 ordinaires. M. Labretat a dit que mes
 emaux (ceux bien entendu soumis par Jarquet)
 étaient à base de plomb qu'ils étaient très
 attaquables par les acides ^{il quitte} et par conséquent
 dangereux pour la santé de son service
 à la préparation des aliments. Jarquet
 est venu et m'a dit que M. Labretat
 le maître de la ville pour lui faire
 part de ses vœux sur les appareils
 qui avaient étéendus. le maître
 de ville a fait dresser un rapport
 en conséquence par le comité de salubrité
 publique et pris un arrêté qui a été
 publié et publié pour défendre la
 vente des appareils à Gray Jarquet
 armé de cet arrêté Jarquet m'a fait assigner
 en restitution de notre traité et a
 lui payer 500,000 francs de dommages
 et intérêts. j'ai formé contre Jarquet
 une demande reconventionnelle en deux
 cent mille francs de dommages et intérêts
 pour le préjudice qu'il porte à toute
 ma fabrication par le scandale
 qu'il a causé. le bien pub. soit de cet
 du fripon en cette circonstance car on

est toujours inventé de tribunaux
 quand on plaide au nom de la dette
 publique. — vous comprendrez que
 Jaquet ne doit pas être rassuré.
 Les capotes sont nommés pour vérifier
 les affirmations de Jaquet mais je
 vais porter la chose en appel car je
 prétends que Jaquet ne fait que rendre
 ce qu'il est lui-même devenu caute chez
 moi que dit il a trouvé quelque inconvé-
 nient il devrait s'en prescrire et le
 faire connaître qu'il ne me au contraire
 jamais rien signifié et que l'action qu'il
 intente contre moi n'est que le résultat
 d'un indigne avantage

Jaquet peut donc être ennemi de
 ses propres actes tout autant qu'elle
 menacent moi-même cela est si évident
 qu'il faut s'en rendre le témoin auprès de
 vous

ne semble-t-il pas que le diable
 s'acharne après moi pourais-je m'attendre
 à ce que ce misérable Jaquet me pourait
 ce tour par maintenant environ 30 mille
 francs engagés dans la construction de ces
 appareils. dont il ruine la fabrication
 par son fait en même temps qu'il refuse
 de me payer mes quils ma demandé
 sous suite au courant d'une mauvaise
 affaire de plus à joindre à toutes celles
 que j'ai déjà. — quand donc un est
 plus que brisé-t-il pour le Familistère
 de vous de l'œuvre

André